



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

AVIS AU LECTEUR : Le texte qui suit est un résumé des décisions prises par le conseil municipal de Saint-Julien lors de la séance régulière du 7 juillet 2014. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en intégralité sur le www.st-julien.ca

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Lors de la séance du mois de juillet, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 06 totalisant 38 680,44\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 23 à 26, totalisant 7 092,72\$.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

La municipalité de Saint-Julien renouvelle le projet d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne, division du Québec pour l'année 2014-2015-2016 et défraie la cotisation de 150\$ pour l'année en cours.

INAUGURATION DE LA PLAGE PUBLIQUE DE DISRAELI

La municipalité a accepté l'invitation pour l'inauguration de la plage publique qui se tenait le mercredi 2 juillet dernier à 11h00, c'est M. Léopold Lemay qui a été nommé pour représenter la municipalité. Les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

CORPORATION DES CHEMINS CRAIG ET GOSFORD

La municipalité a accepté l'invitation pour une réunion qui se tenait le vendredi 4 juillet dernier à St-Jacques-de-Leeds, c'est M. Sylvain Carrier qui a été nommé pour représenter la municipalité. Les frais de déplacements sont à la charge de la municipalité.

Harmonisation de la réglementation municipale avec la SQ

La municipalité de Saint-Julien accepte de participer à l'accord d'harmonisation de la réglementation municipale applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Julien.

MAIRE SUPPLÉANT

Le Conseil municipal de Saint-Julien nomme le conseiller Daniel Beaudoin comme maire suppléant pour les prochains mois, soit jusqu'au conseil du mois de février 2015 inclus.

PAIEMENT DE TAXES

Pour ceux qui font leur paiement par les services automatisés (guichet automatique ou service en ligne), Assurez-vous de faire le paiement au bon matricule pour éviter des retards à votre dossier.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL



Le bureau est maintenant ouvert du lundi au jeudi inclusivement de 9h00 à 16h00.

**Prenez note qu'il sera fermé en avant-midi
le mardi 29 juillet**

Merci de votre compréhension



Camp de jour de Saint-Julien

Les activités vont bon train, les enfants s'amuse, découvrent et apprennent de nouvelles choses et ce, dans un environnement amical et joyeux ! Et que disent des parents, qui sont aussi satisfaits du travail accompli par les monitrices !

Lieu : Centre communautaire de Saint-Julien
794 Chemin de Saint-Julien

Clientèle : Enfants âgés de 5 à 12 ans.

Horaire : Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30

Prenez note que le camp de jour sera fermé du 21 au 31 juillet et reprendront le 4 août pour terminer le 19 août.

Option théâtre offerte 2 avant-midi par semaine, soit les mardis et jeudis par France-Anne Blanchet. Quelques 6 jeunes filles participent à ce volet. Vous pourrez voir leur prestation en septembre.

Garçons recherchés pour tenir différents rôles (curé, marchand, ...)

Tu as 15 ans et moins et tu t'intéresse au théâtre ? Il sera possible de t'inscrire à l'option théâtre seulement.

Les débuts de
Saint-Julien

FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRAVIER OCTROI DU CONTRAT

La municipalité a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de fourniture et de livraison de matériaux granulaires pour les routes de la municipalité.

Les soumissionnaires invités nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

Les soumissionnaires	Livraison t.m.	MG-20b t.m. (1000T et moins)	MG-20b t.m. (1000T et plus)
Transport Martin Lessard	4,00 \$	9,95 \$	9,75 \$
Carrière St-Ferdinand.	6,73 \$	10,75 \$	
Pavage Centre-Sud du Québec Inc		9,99 \$	9,79 \$
Construction de l'Amiante		10,15 \$	9,95 \$

La municipalité octroi le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires à la firme «Transport Martin Lessard», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire.

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD MINES INC. – CHANGEMENT DE LA MÉTHODE DE TARIFICATION

Suite à un imbroglio concernant les noms d'usagers, la Corporation du Transport Adapté de la Région de Thetford inc. nous propose de facturer la municipalité au nombre de citoyens plutôt qu'au nombre d'usager. Ce changement serait un impact majeur à la hausse du coût pour notre municipalité, soit une augmentation de 352 % pour la prochaine année.

La municipalité trouve inéquitable la nouvelle méthode et tient à conserver la tarification au nombre d'usager. Elle fera parvenir, en ce sens, une lettre au transporteur nous opposant à la nouvelle méthode de tarification qu'il propose de mettre en place pour la prochaine année.

CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT - OCTROI DE CONTRAT

La municipalité a procédé, par appel d'offres sur invitation pour la construction d'un bâtiment de 24' X 40' avec un toit en tôle et le revêtement de vinyle.

Les soumissionnaires invités qui ont répondu dans les temps, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes incluses :

Les soumissionnaires	Construction sans électricité
Construction CRG et frères inc.	24 585,22 \$
PFJ Construction inc.	28 913,91 \$

La municipalité octroi le contrat pour la construction à la firme «Construction CRG et frères inc.», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire.

La conseillère Pierrette Gouin s'étant abstenu des discussions.

FOURNITURE DE PONCEAU : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Avec les bris causés par les pluies diluviennes au printemps 2014 et selon les estimés, plusieurs ponceaux seront à remplacer pour remettre le réseau routier en bon état.

Dans ce contexte, la municipalité mandate l'inspecteur en voirie pour demander des soumissions aux différents fournisseurs et autorise ce dernier à procéder à l'achat des ponceaux et ce au meilleur ratio qualité/prix.

CHAUFFEUR CAMION 10 ROUES PÉRIODE ESTIVALE

Étant donné que la municipalité avait procédé à l'embauche de chauffeur pour les camions de déneigement et que ces derniers ont manifesté leurs intérêts pour combler nos besoins en période estivale. La municipalité utilisera les chauffeurs de façon occasionnelle et selon l'ordre d'embauche soit Michel Boissonneault, Jacques Côté et au besoin, se référer à la banque de remplacement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES VISITES DU SITE INTERNET

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le rapport datés du 31 décembre 2013. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire.

En bref, notre site est visité par plus de 7600 personnes, de ce nombre près de 3000 ont fait plus d'une visite. On y regarde plus de 3 pages et la durée moyenne est 3min 25s. La majorité des visites transit par le serveur de Thetford Mines et l'on remarque un pic en période estival (août) et vers le mois de novembre. Les efforts sont donc récompensés.

HALTE-ROUTIÈRE POUR LES VOYAGEURS – TOURISTES

Étant donné que la Coopérative de Solidarité le Carrefour de St-Julien n'est pas en opération pour l'été 2014 et dans le but d'accommoder les touristes. La municipalité fera les démarches nécessaires pour rendre disponible les toilettes de la maison du 793 Chemin de St-Julien pour les passants et dans la mesure du possible de mettre à leur disposition des machines distributrices de breuvages et collations.

La municipalité mandate la directrice générale / secrétaire-trésorière Mme Josée Bournival et le maire M. Serge Laliberté pour conclure les différentes ententes à la réalisation du projet pilote 2014.

FESTIVAL DES FOINS DE ST-JULIEN PROGRAMMATION DU 7 AU 10 AOÛT 2014

JEUDI 7 AOÛT

Le bingo des arrivés tôt
19h00

VENDREDI 8 AOÛT

**Souper hot-dog et blé
d'inde**
17h00

Guy Therrien Chansonnier
17h00

Famille Marcoux
19h30

Night Road
21h30

Fred Parent Chansonnier
Chapiteau Action Sport et loisirs
22h00

SAMEDI 9 AOÛT

La Parade
11h00

Mille après mille
13h00

Souper Méchoui
17h00

Alexandra et Jean Grenier
17h00

Duo Cherokee & Jessie
19h00

Rodeo Drive Country Band
22h00

DIMANCHE 10 AOÛT

Déjeuner du fermier
8h00 à 12h00

Messe country
10h30

Gala folklorique
12h00

**Tourne la vie avec
Mandolyne**
Chapiteau Action Sport et
loisirs
13h30

Souper spaghetti
17h00

LE FESTIVAL DES FOINS
arrive à grand pas.
Inscrivez-le à votre agenda.

Les dépliants sont maintenant
disponibles.

Passez au bureau vous procurer votre
dépliant ainsi que votre bracelet.

Vous voulez faire une économie de 10 \$?
Procurez-vous une passe au coût de 25\$.

Date limite : 31 juillet

Passez au bureau municipal sur les heures
d'ouverture ou encore à ma résidence.

Téléphonez avant de vous déplacer.

Les numéros pour me joindre:

Josée Bournival

Bureau : 418 423-4295

Résidence : 418 423-4159

FORFAITS DU FESTIVAL

25 \$ avant le 31 juillet
35 \$ après le 31 juillet
15 \$ pour les 12-17 ans
Gratuit 12 ans et moins

LES PRIX À LA JOURNÉE

Judi soir	gratuit
Vendredi	10 \$
Samedi	15 \$ • après 20 h : 10 \$
Dimanche	10 \$

REPAS DU FESTIVAL

Vendredi	Souper hot-dog, blé d'inde 1\$ par unité
Samedi	Souper Méchoui *: 18 \$ Organisé par la Fabrique
Dimanche	Déjeuner du fermier *11 \$ Préparé par  Laprise & Fille 418 423-4423
	Souper spaghetti * : 10 \$ Organisé par le cercle de Fermières

* 12 ans et moins : 1/2 prix * 5 ans et moins : gratuit

SERVICE DE CANTINE SUR PLACE

TERRAIN DE CAMPING SANS SERVICE

Gratuit à l'achat d'un forfait



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement de concordance # 347 amendant le plan d'urbanisme # 215

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 347 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 215.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à 18 heures au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le plan d'urbanisme est modifié afin d'intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente.

4. Le projet du règlement de concordance numéro 347 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 8 juillet 2014 par Mme Josée Bournival la directrice générale/secrétaire-trésorière



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance # 348 amendant le règlement de zonage # 243.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 243.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à 18 heures au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, l'amendement au règlement de zonage contient les modifications suivantes :

- ◊ Intégration de nouvelles zones en zone agricole permanente : zone agricole dynamique, zone agricole, zone agricole périurbaine, zone agroforestière de type 1, zone agroforestière de type 1 périurbaine, zone agroforestière de type 2, zone îlot déstructuré avec morcellement;
- ◊ Les usages autorisés dans chacune de ces nouvelles zones, particulièrement la possibilité d'implantation résidentielle à certaines conditions;
- ◊ Intégration de nouvelles distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme;
- ◊ Intégration de nouvelles distances séparatrices applicables aux nouvelles résidences dans certaines affectations.

4. Le projet du règlement de concordance numéro 348 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 8 juillet 2014 par Mme Josée Bournival la directrice générale/secrétaire-trésorière



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance # 349 amendant le règlement de lotissement # 242.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 349 amendant le règlement de lotissement numéro 242.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à 18 heures au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de lotissement tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le règlement de lotissement contient les dispositions prévues au règlement 150 de la MRC concernant spécifiquement le lotissement dans les îlots déstructurés.

4. Le projet du règlement de concordance numéro 349 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 8 juillet 2014 par Mme Josée Bournival la directrice générale/secrétaire-trésorière



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance # 350 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 245.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juillet 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : Règlement de concordance numéro 350 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 245.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à 18 heures au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement de concordance découle de l'obligation prévue à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement relatif aux permis et certificats tienne compte des modifications du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire de la MRC des Appalaches.

Ainsi, le règlement relatif aux permis et certificats contient les nouvelles dispositions prévues au règlement 150 de la MRC des Appalaches relatives aux renseignements et documents obligatoires lors de la demande de permis de construction résidentielle en zone agricole.

4. Le projet du règlement de concordance numéro 350 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 8 juillet 2014 par Mme Josée Bournival la directrice générale/secrétaire-trésorière

UN BRIN D'URBANISME

(Règlement 243, chap. 9)

Saviez-vous que ...

Vous devez demander un permis pour faire l'installation d'une piscine qu'elle soit hors-terre ou creusé ?

**Nouveau projet : Incubateur d'entreprises agroalimentaires!**

La Société de développement économique de la région de Thetford (CLD), en lien avec le MAPAQ et le Syndicat de l'UPA des Appalaches, s'unissent dans le but de développer un projet d'incubateur d'entreprises agroalimentaires sur le territoire de la MRC des Appalaches.

Afin de mieux encadrer les nouveaux agriculteurs dans leur projet de démarrage et de valoriser les ressources disponibles sur le territoire, nous faisons appel à l'ensemble de la population afin de recenser les terres en friches, vacantes et/ou disponibles, de même que les bâtiments agricoles non-utilisés dans toutes les municipalités de la MRC.

Tous les propriétaires désirant participer et détenant une terre et/ou bâtiment disponibles, ou pour toutes questions, vous êtes priés de contacter Marie-Eve Turcotte, chargée de projet au 418-338-2108, poste 4006 ou par courriel à incubateur.appalaches@gmail.com afin de vous inscrire dans la banque de données du projet.

Au sujet du repos 1^{ière} partie

La plupart d'entre nous en avons tant besoin à un moment donné, parfois j'entends des gens disant qu'ils ont cherché une place tranquille dans la région pour aller se reposer... sans en avoir trouvée.

À présent, c'est plus facile que cela en a l'air de prime abord... car nous pouvons vous dire que maintenant ça existe en région, dans un village où des artistes ont créé une ambiance particulière en y laissant de magnifiques fresques, celui de St-Pierre-De-Broughton. Nous offrons cure avec soins et / ou séjour de repos.

Bienvenue !

Nous vous donnerons davantage de détails le mois prochain.

Monique Jacques

Centre de Développement de Soi
Praticienne en hypnose holistique
Kinésithérapeute - Massothérapeute
Membre C.M.K.Q. Reçu sur demande
418 333-5943 / hypnokinemasso8@gmail.com

Anna Carrier-Laflamme

Maitrise du stress
Éducatrice - Animatrice - Conférencière
Formatrice agréée (loi 1%) / Guide en hypnose holistique
Services par Skype
418 333-6712 / stressologie@gmail.com

**DU NOUVEAU**
À LA CROISÉE

(Thetford Mines, le 25 juin 2014) Depuis le 27 mai dernier, La Croisée a maintenant son « **SITE WEB** ». En effet, si vous faites une recherche sur Google « **lacroisee.info** », vous arrivez sur la page d'accueil de notre organisme La Croisée, organisme communautaire qui vient en aide aux parents et ami-e-s de la personne atteinte de maladie mentale.

Dorénavant, grâce à ce nouveau site, vous aurez accès à une foule de renseignements, dont entre autres, notre mission, nos partenaires, nos services, des renseignements sur les différentes maladies mentales, nos publications, notre programme CAP (client, accompagnateur, partenaire) qui vise à développer le potentiel des membres de l'entourage et, surtout comment nous joindre si vous avez des besoins ou si vous désirez des informations supplémentaires.

Bienvenue à toutes et à tous! Venez nous visiter.

Lucie Rochefort, directrice
La Croisée : 418 335-1184



DES NOUVELLES DE VOTRE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Chers membres et résidents de notre magnifique communauté, voici les dernières nouvelles de votre coopérative de solidarité.

D'abord, j'aimerais que vous sachiez que personne ne veut plus que nous, administrateurs, que notre coop reprenne vie et retrouve sa place au cœur de notre village. Qui voudrait perdre son temps et réunion et en blablas inutile? Si aucune activité n'est au calendrier pour l'instant, c'est bel et bien parce que les préparatifs pour la prochaine assemblée générale prennent tout notre temps.

Il s'avère impossible de faire quoi que ce soit ou presque, sans la tenue de cette assemblée qui procurera une légitimité au conseil d'administration et donnera un mandat clair aux nouveaux administrateurs. Un mandat axé sur la volonté des membres.

Toutefois, question de nous faire du bien au moral, nous avons décidé d'offrir, le samedi du festival des foires, la vente de breuvages et de hot-dogs. Cette modeste levée de fonds, aussi petite soit-elle, nous permettra de sortir de nos rencontres formelles et de nous amuser un peu. En espérant que vous soyez nombreux à venir nous encourager!

En terminant, nous sommes en mesure de vous assurer que vous serez convoqués dans les premières semaines de septembre. À cette rencontre, un bilan sera dressé à partir des rapports d'activités et financiers de 2012 et 2013. La suite de la coopérative dépendra de vous! Je vous invite donc à réfléchir et noter tout ce qui pourrait contribuer à l'amélioration et au développement de votre coop!

France-Anne Blanchet,
pour la coopérative de solidarité le Carrefour de Saint-Julien

BAC DE RÉCUPÉRATION

Dans la dernière parution, je vous ai joint un aide-mémoire sur les matières recyclables. Nous vous invitons à vous y référer et à vous y conformer.

Nous avons été avisé par Récupération Frontenac qu'ils ont constaté, récemment, une augmentation des matières entrantes non conformes à la charte de Recyc-Québec.

Advenant le cas où le taux de rejet dépasserait le 6% autorisé à notre entente, des coûts liés à l'enfouissement de ces rejets nous serons facturés.

Merci de votre collaboration !

COUPER L'HERBE À POUX, C'EST GAGNANT POUR LA SANTÉ DE TOUS !

QUAND ? Deux fois par an, tous les ans.

Retenez deux dates de coupe : 15 juillet et 15 août (+/- 7 jours).

L'herbe à poux est une plante annuelle. La couper une seule année réduira le pollen dans l'air... une année seulement !

OÙ ? Là où ça compte.

Sur les terrains infestés situés près des citoyens, car la majeure partie du pollen voyage sur moins de 800 m.



TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

**SECRETARIAT
DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H00 À 16H00**

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Josée Bournival, directrice générale /
secrétaire-trésorière

PERMIS

Josée Bournival, Inspecteur bâtiment
Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca
Téléphone : 418-423-4295

Demande de permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

VOIRIE / MÉSENTENTES / CHIENS

Éric Faucher, officier municipal

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

Village-Jardin de Saint-Jacques-le-Majeur



C'est un départ pour le Marché du Village-Jardin qui débutera le samedi 19 juillet prochain de 9h30 à 12 h 30, et ce tous les samedis à venir.

Des légumes frais du jardin de Marie-Claude Ricard notre Jardinière en Chef ainsi que des légumes provenant de M.J.C Couture de Stratford, Les Jardins du Sous-Bois de Saint-Jacques et la boulangerie La Jacquoise. Il y aura du maïs sucré, bette à carde, salade, fines herbes, fleur d'ail, pains, etc., et beaucoup plus encore à venir...de quoi nous mettre l'eau à la bouche.

Bienvenue à tous !

Bonnes Vacances à tous les vacanciers, profitez de l'été pour sortir dehors et faire des activités en famille !



Et surtout, soyez prudent dans vos déplacements et sur les plans d'eau !
On tient à vous !

**MÉCHOUI DU MAIRE
SAMEDI 26 JUILLET 2014**

Le Maire de St-Jacques-Le-Majeur vous convie à sa fête annuelle
le samedi 26 juillet à la salle municipale,
877 route 263, St-Jacques-Le-Majeur.

Prix d'entrée pour le souper :

1 à 4 ans : 6\$

5 à 10 ans : 12\$

11 ans et + : 25\$

Soirée seulement : 10\$

18H00 : Méchoui

**Soirée dansante
avec
« Les Riders »**

**Apportez vos boissons
alcoolisées**

Pour réservation :

Steeve Laprise
418-449-3654 ou
Bureau municipal
418-449-1531

**Venez en grands nombres!
On vous attend!**



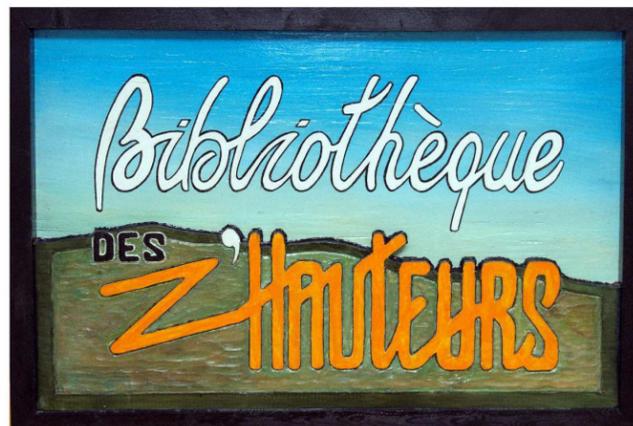
LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 150\$ et la petite à 100\$.

(Établissement non détenteur d'un permis d'alcool)

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du
Canada, 2004
Bibliothèque nationale du
Québec, 2004
ISSN 1712-5502



MESSAGE IMPORTANT

SVP : Prenez note que la bibliothèque municipale sera fermée les « jeudis soirs » du 03 juillet au 31 août 2014.

La bibliothèque demeure ouverte les dimanches de 10h à 12h.

Au plaisir de vous rencontrer !

LE FESTIVAL DES FOINS

Avis de recherche

Pour un bon fonctionnement et assurer la sécurité de tous, nous avons besoin de bénévoles. Vous avez le goût de vous impliquer pour la réussite de la 7e édition ?

Communiquez avec M. Sylvain Carrier pour plus d'informations.

Il attend votre appel au 418 423-7026

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-7474

Courriel: bibliotheque@st-julien.ca